



*Communiqué de presse
Paris, le 6 mars 2018*

Ateliers des Territoires pour le logement et l'hébergement Une démarche riche en réflexions et en propositions

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé, ce jour, la réunion de synthèse clôturant les réunions des Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement, organisées conjointement par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA).

Plus de 50 collectivités présentes aux ateliers

Initiés au mois de septembre 2017 afin d'amplifier le dialogue avec les collectivités locales d'Île-de-France, les Ateliers des territoires pour le logement et l'hébergement ont réuni plus d'une cinquantaine de collectivités territoriales et partenaires (communes, EPCI de grande couronne, EPT du territoire métropolitain et Métropole du Grand Paris) le plus souvent représentées par leurs élus, qui ont participé aux réunions des 4 ateliers thématiques.

La démarche souhaitée par le préfet a donc porté ses fruits, et permis de construire une relation de confiance avec les territoires et leurs élus, afin de discuter et d'étudier en profondeur les projets d'habitat et de logement de la région.

Des ateliers construits autour de quatre thématiques

Outre l'adoption définitive du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), ce rétablissement du dialogue avec les collectivités locales a permis de dégager de nombreuses pistes de travail. Les élus présents et leurs services ont pu discuter et échanger lors de quatre ateliers portant sur :

- la planification et le foncier, premiers leviers pour produire des logements ;
- un travail nécessaire sur les équilibres habitat-emploi ;
- le développement et l'amélioration de l'offre dans le parc privé ;
- la fluidité hébergement-logement et la priorité au logement d'abord.

La planification et le foncier, premiers leviers pour produire des logements

Suite aux trois réunions organisées, plusieurs propositions phares ont émergées :

- mettre en œuvre, pour les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux de l'unité urbaine de Paris et autour des gares, des plans de valorisation du patrimoine foncier ;
- évoluer vers une fiscalité qui rapproche progressivement la taxation du foncier non bâti de celle du foncier bâti ;
- favoriser le développement des PLUi.

Un travail nécessaire sur les équilibres habitat-emploi

Les élus et services qui participaient à cet atelier ont notamment proposé de :

- améliorer la diffusion de la connaissance afin de contribuer aux choix d'implantation des acteurs, publics et privés ;
- accompagner les dynamiques d'implantation d'activités contribuant au rééquilibrage habitat-emploi, faire connaître les modalités d'instruction des demandes d'agrément de locaux d'activités et valoriser les pôles de centralité du SDRIF pour la localisation ou la relocalisation d'activités industrielles ;
- encourager l'utilisation des outils du code de l'urbanisme pour encourager la mixité fonctionnelle.

Le développement et l'amélioration de l'offre dans le parc privé.

À l'issue des trois réunions de cet atelier, plusieurs pistes de travail peuvent être envisagées :

- mieux appréhender l'accessibilité du parc locatif privé pour programmer plus finement et plus fortement la production de logements intermédiaires ;
- inciter les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements et introduire un axe consacré aux copropriétés dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments ;
- renforcer les connaissances sur la rénovation énergétique et développer des outils d'observation des tissus pavillonnaires et développer dans les PLH le volet consacré aux copropriétés.

La fluidité hébergement-logement et la priorité au logement d'abord.

Les participants à cet atelier ont évoqué plusieurs idées et axes de réflexion dont :

- améliorer la diffusion de l'information sur l'hébergement financé par l'État auprès des territoires d'implantation et poursuivre la formation des travailleurs sociaux pour mieux accompagner les demandeurs de logement ;
- proposer une modification de l'article 69 de la loi MOLLE afin de permettre au SRHH de fixer un ratio par EPCI au-dessous duquel les communes membres ne sauraient s'opposer à la création d'un centre d'hébergement ou seraient tenues de proposer une alternative adaptée ;
- mettre en œuvre le rééquilibrage territorial par réorganisation de places existantes, en tenant compte des besoins d'hébergement des départements les plus en tension et mutualiser au niveau régional la réservation des nuitées hôtelières.

Pour le préfet de région, Michel Cadot, « *les Ateliers débouchent donc sur des pistes d'action, relevant des collectivités territoriales, des services de l'État, et des opérateurs. Elles sont de nature à favoriser le développement de l'offre et à faciliter l'accès au logement des Franciliens* ».

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)